

Lejeune fils



Ministère
de l'Agriculture
et du Commerce
Direction
des Manufactures
et des Arts
Bureau
des Manufactures
N° 10631

Brevets d'Invention,

de perfectionnement et d'importation,

établis par les Lois des 7 janvier et 25 mai 1791.

Certificat de demande d'un Brevet d'Invention et de
Perfectionnement de cinq ans délivré à M^r Lejeune, fils, Fabricant, demeurant
à Paris, département de la Seine

De la Requête de M^r Lejeune, fils, Fabricant demeurant
Rue de Valenciennes n° 39 à Paris, département de la Seine,

dans laquelle il expose que désirant jouir des droits de propriété temporaire
accordés et garantis aux auteurs et importateurs des découvertes et perfectionnements
en tout genre d'industrie, il demande un Brevet d'Invention et de
Perfectionnement de cinq ans pour de nouvelles dispositions de moulins à café,
remplacant les moulins à manivelle et de côté pour les grains, et autres d'ordres
à brayer toute espèce de grains et matières, et qui servent à sécher dans la
tourneuse pour le nom de M^r Moulins Lejeune.

* Le Gouvernement, se réservant en faveur d'indiquer son accord préalable, avertit par la présente les citoyens de la République, et les autres,
et la seule voie légale (Article 4 de l'Ordonnance de Gouvernement du 6 novembre 1791, art. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000)

qui est déclaré avoir été vérifié et perfectionné
ainsi qu'il résulte du procès verbal de dépôt des pièces effectué sous cachet, au Secréariat
de la Préfecture du département de la Seine, le 2 Février 1839

De la Mémoire Descriptif et les deux Décrets en double
joint à l'appui de ladite Perfection;

De aussi les lois des 7 janvier et 25 mai 1791;

Le Ministre Supérieur d'Etat au département de l'Agriculture et du
Commerce, s'étant assuré que toutes les formalités prescrites par ces deux lois ont
été remplies par M^r Lejeune, fils

a fait dresser ce Certificat de sa demande d'un -- Brevet d'Invention et de perfection
de UN MOULIN, pour de nouvelles dispositions de Moulins à café, remplaceant
les Moulins à Manivelle sur le côté pour Epaves, Moulins à piston à trois
troucs pour de grains et matières, et qui seront désignés sous le nom de
Moulin Lejeune.

demande dont il lui est provisoirement donné acte, en attendant que, suivant les
dispositions de l'arrêté du Gouvernement du 5 vendémiaire an 9 (27 septembre 1800),
ledit Brevet soit rendu définitif par une Ordonnance de Sa Majesté, et
proclamé par l'insertion de sa spécification au Bulletin des lois, ce qui aura lieu
au commencement du trimestre prochain.

Le Ministre ordonne en outre,

1^o Que le Mémoire Descriptif et les deux Décrets -- ci-dessus rappelés
restent annexés au présent Certificat;

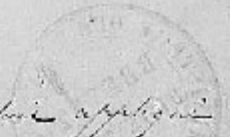
2^o Qu'une expédition en bonne forme de ce même Certificat, laquelle devra
être suivie de la copie littérale du dit Mémoire Descriptif et de l'arrêté du dit dépôt, depuis
sera transmise cachetée au Préfet du département de la Seine
pour être délivrée à M^r Lejeune, fils.

Paris, le 19 Juin 1840.

Par le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Agriculture
et au Commerce et par Délégation

Le Sous-Secrétaire d'Etat

P. Villain



en de l'histoire le monde, sans leur application
 à un fait ou un autre. D'ailleurs, dans l'histoire d'un
 continent, on ne peut pas se dispenser de s'appuyer sur
 quatre ou cinq points de vue. D'après ces principes
 le dessin Planche I. représente Différentes vues
 D'un Montain de Caufe, D'après l'observation d'Alfonse.
 Sa figure est représentée à l'Observation de l'Etat de la
 montagne actuelle.

La figure est représentée avec l'axe longitudinal par la
 Direction pour admettre plus de symétrie & d'exactitude.
 La figure est le plan de la Courbe.

AA sont deux bords de la fontaine qui s'appuient l'un sur l'autre
 et de la sorte se trouvent réunis. De ces deux bords s'élève
 plusieurs arcs de la table de la Courbe, qui sont de la
 sorte représentés à l'Observation parallèle par deux bords.

bb, Les deux Courbes C et c se joignent par leurs
 Courbes pour former un arc de cercle, et de ce côté, et par
 de l'autre, une partie d'un arc de cercle, qui se joignent
 ensemble. D'après la Courbe en un de ces bords, et la
 figure qui est celle d'une courbe et tout est fait
 agréable et solide. Les C et c se joignent sur les bords AA
 dans une double venue à la fontaine sur ces deux bords.
 La figure de la Courbe est faite avec les plus grands détails
 au moyen de l'usage de la géométrie, et la position de
 l'axe et de l'axe est déterminée par une partie f qui
 entre dans l'axe de la Courbe, laquelle Courbe est de la sorte

copie de
 originale

Les figs 1, 3, 6 et 7

Sans aucun autre point de vue, les figures 1, 3, 6 et 7
 à volonté. L'appareil comme on le voit est rendu
 complètement positif, puisqu'il suffit de donner
 quatre ou cinq jours de sécher dans tout autre endroit
 La figure 1, 3, 6 et 7 représente les deux Dams ou
 Dispositif Democrite de Cuffi, dont le mécanisme est
 parfaitement le même, mais rendu sous une autre forme.
 Le mécanisme est un peu différent d'une autre partie M
 qu'on voit dans la figure 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

La partie M se fixe sur un band ou ligne Q, à
 l'aide d'une vis à bois ou d'un autre qui se présente dans
 les orifices ou fente R formés avec la partie, de
 sorte qu'à l'extrémité, on ne voit point de jointement.
 La partie Communiqué avec un Canal tubulaire formé
 avec la plaque D'acier P, pour porter l'opération à l'usage
 sur la partie, peut être faite après l'opération Communiqué.

par l'ouverture & mangée sur le banc, pour le service
de la Marine. I. comme d'une poignée en guise de
deux manœuvres.

Le mode de service est le même que pour le précédent,
par le même service la force extérieure de la poignée.

Cette poignée a été un changement important au
moulin à Café patenté, le perfectionnement consistant
dans la disposition nouvelle de la roue, principalement
la roue de force pour plusieurs vitesses sur la partie de Café
à qui s'ajoute la roue, et sert de vis à l'extérieur
de la roue de Café en plusieurs positions dans le
point de vue. La roue est une figure 4. représentée
la Coupe et le plan d'une roue que l'on perfectionne.
La roue est divisée en deux parties avec une corde de fer
x qui sert de support à la roue, pour transporter
le système de la roue en bois, les axes à vis de roue
sont enroulés à l'extérieur et la roue est en fer, de cette
manière on ne voit nullement à l'extérieur et on distingue
que plusieurs avantages de la roue sont bien facilement
touchés au mécanisme, et l'état de la roue est à emballer
dans une boîte. Comme à la roue avec les anciens modes.

En résumé, je crois que ce mode de roue
d'habiter les moulin ainsi perfectionné, en tant que
Domestique et agricole, et je fais remarquer que

Je crois devoir me réserver tout droit de
propriété à la fois pour l'invention d'armées
et pour les perfectionnements que j'ai apportés
dans toutes les parties qui composent les appareils.

Paris le 1^{er} février 1839. *Lejeune fils*

Lejeune fils (Jean Henri) fabricant rue de
Chaumont 82 faubourg St Antoine. (Paris)

Maisons D'après déposés par M. Lejeune fils, à l'égard de
la Demande de Brevet d'Invention et de Perfectionnement de
l'ingénieur, formée au Ministère de la Restauration de l'Empire
le 2^e février 1839

Paris le 15 Juin 1840.
Pour le Ministère de l'Intérieur et du Commerce
et pour Délégation
Le Préfet de l'Inde
Rivière

Nouv & dep de Savs

148

3

Paris

23 février 1839

Lejeune

Monsieur le Ministre

des Travaux Publics

(C) (C)
4177
No 11

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur d'avoir adressé la Demande
de la Société d'Invention et de Perfectionnement de
une pour Demander la Répartition de la machine à vapeur
sur la Côte pour servir les machines à vapeur
intermédiaires de grande et moyenne et qui sont
dans la Commune de la Seine de la Seine de la Seine.

J'ai l'honneur d'appuyer la Demande de la Société
de la Société d'Invention et de Perfectionnement
de la Société d'Invention et de Perfectionnement
de la Société d'Invention et de Perfectionnement

De la Société d'Invention et de Perfectionnement
de la Société d'Invention et de Perfectionnement

avec les honorables fonctionnaires

Le 23 février 1839

Lejeune fils (sans honneur) habitant rue de la Harpe 12 Paris



206-276

Fig. 1

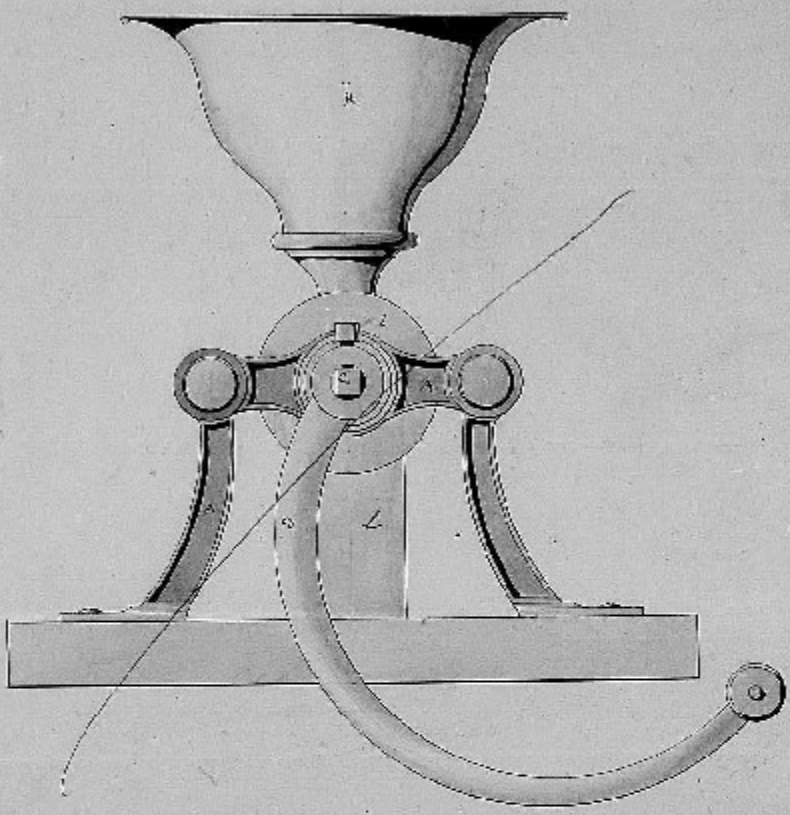


Fig. 2

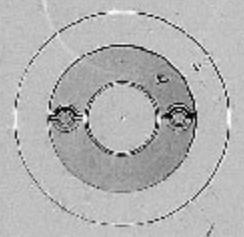
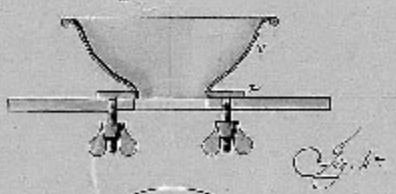
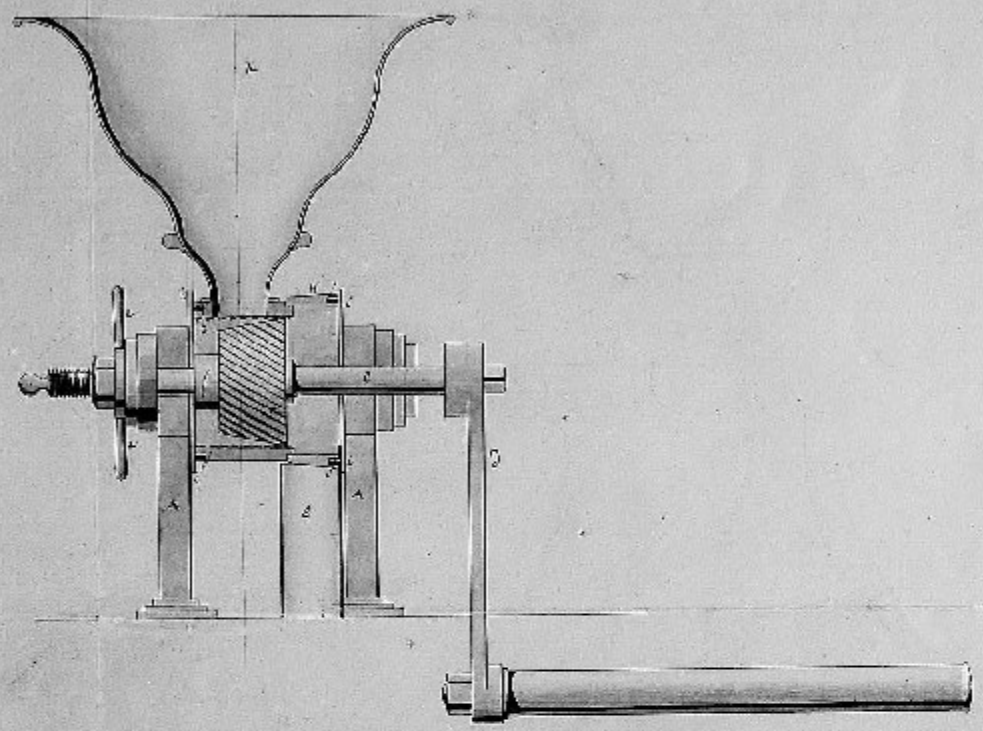
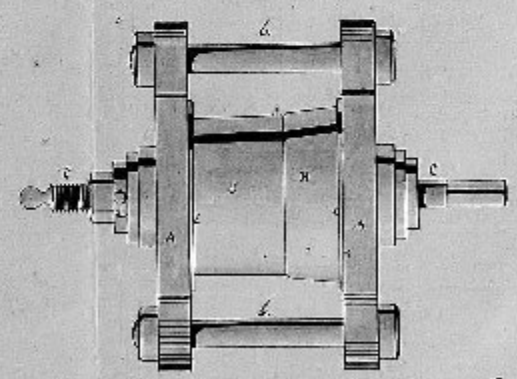


Fig. 3



Requiescat
in pace

Charles de la Roche

1810

11

Deux D'après le procès en double par M. le jeune fils
à l'appui de sa demande d'un décret d'insertion et de
Perpetuement de cinq ans, formé au secrétariat de
La Préfecture de la Seine le 2 février 1839

Paris le 15 Juin 1840.

Par le Ministre Secrétaire d'Etat de
l'Agriculture et des Travaux publics par Délégation

Le Sous-Secrétaire d'Etat.

Ryffmum



Fig. 1.

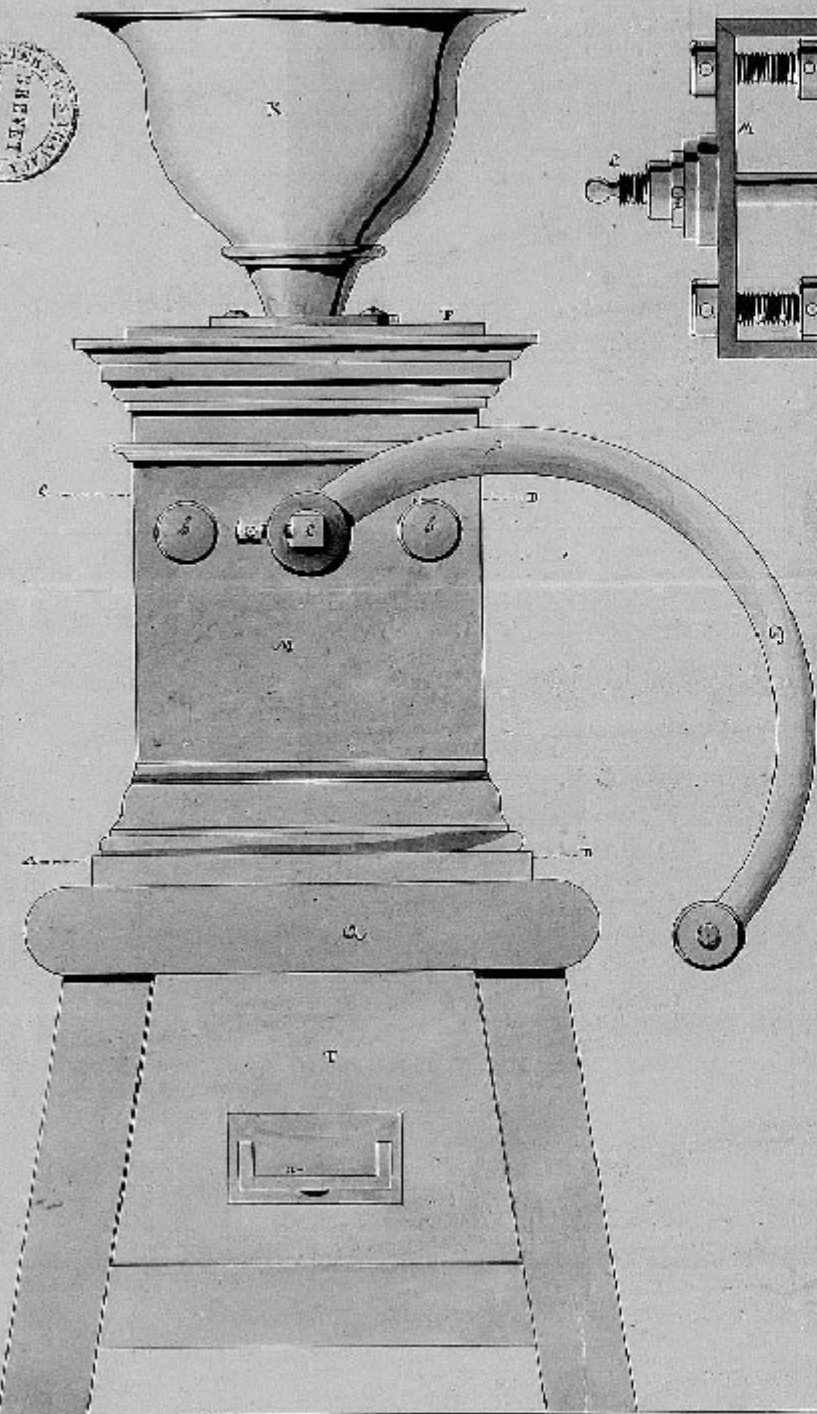
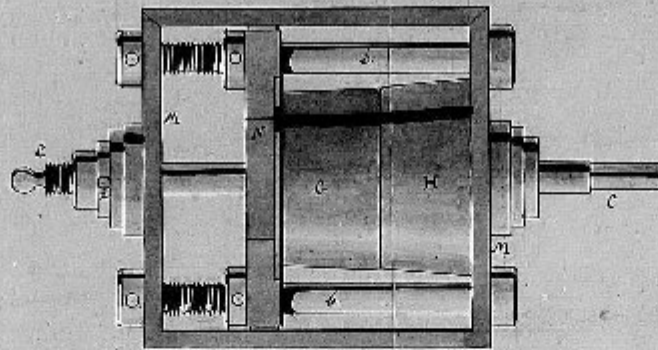


Fig. 2.



Coupe sur CD.

Fig. 3.

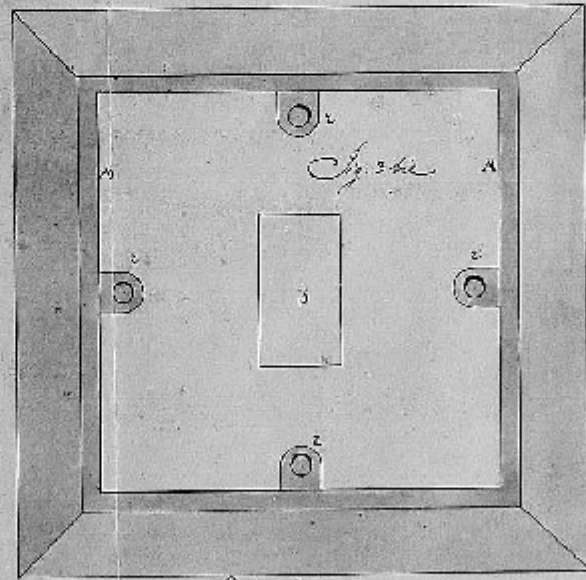
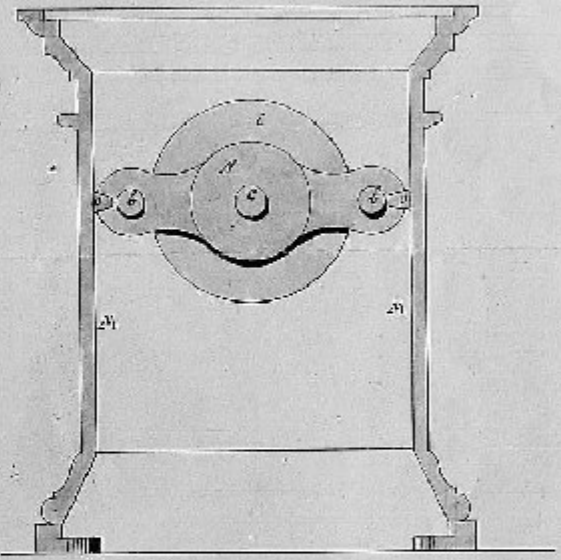


Fig. 4.

Coupe sur AB.

Fette's cells.

Edmund Fette
1880

Edith J. Gardner Electric

